

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 18 |
| Membres présents | 11 |
| Pouvoirs | 5 |
| Membres absents | 2 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

| | |
|---------------|----|
| Vote | |
| à l'unanimité | |
| Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION DE LA COMMUNE DE BROQUIES AU SIAEP DES RIVES DU TARN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande émanant de la Commune de BROQUIES pour adhérer au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025.

Il précise qu'actuellement le Syndicat et la Commune sont liés par une vente d'eau en gros.

Il rappelle que cette adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 14 et 21 mai 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Il rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Broquiès a délibéré favorablement le 25 novembre 2024 sur sa demande d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, cet exposé entendu,

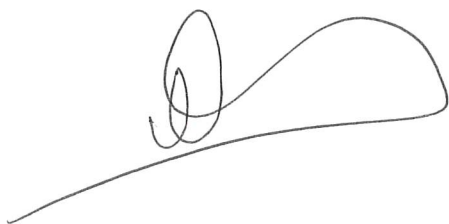
à l'unanimité

- DECIDE de donner un avis favorable à la demande de la Commune de BROQUIES pour une d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn.
- DIT que cette adhésion peut être effective à compter d 31 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Geneviève ABRANTES



Le Maire,

Michel CAUSSE

